

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE CERISY LA FORET**

Nombre de membres afférents au conseil
Municipal : 15
Date de convocation : 03/06/2026
Nombre de membres qui ont pris part aux
délibérations : 15
Date d'affichage : 03/06/2026

Séance du mercredi 10 juin 2026 A 20H30

L'an deux mil vingt-six, et le dix juin à vingt heures trente, le conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur GOUPIL Michel, Le Maire.

Etaient présent : ACHER Céline, AUVRAY Sébastien, BALLEROY Ana, BOISSEL Xavier, GOUPIL Michel, VAN STEEN Elodie, LECONTE Romain, LELAVENDIER Yannick, LENOIR Sylvie, LETELLIER Virginie, RICHARD Laurence, ROLLAND Sandrine, SOUTERELLE Carole, THIBOUT Jean-Louis, TITRY Catherine.

+ 9 personnes extérieurs ou habitants et 2 représentants AXA

Absent:

Pouvoir:

Majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : BOISSEL Xavier

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire rappelle les démissions depuis le début du mandat :

- Madame THIBOUST Nathalie, a démissionnée :

Remplacée par Monsieur LE BLAY Benoit.

- Monsieur LE BLAY Benoit a démissionné le 27/04/2026.

Démissions successives de Madame EUSTACHE Françoise, Monsieur HOUVILLE Simon, Madame BINDER Gailen, Monsieur VINCENT Laurent.

Remplacés par Madame VAN STEEN Elodie.

-Monsieur GILLETTE Arnaud a démissionné, le 02/06/2026.

Démission de Monsieur BONTE Aurélien.

Remplacés par Madame SOUTERELLE Carole

1) Approbation des précédents procès-verbaux :

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur les précédents procès-verbaux du 15 avril 2026 et du 06 mai 2026.

- Le procès-verbal du 15 avril est approuvé (13 pour, 0 contre, 2 abstentions).
- Le procès-verbal du 6 mai 2026 est approuvé (14 pour, 0 contre, 1 abstention).

Remarques :

- Ajouter au procès-verbal ce que Yannick LELAVENDIER avait mentionné : pour les futures attributions de subventions, des critères d'attributions seront mis en place.
- Concernant l'agression le conseil a le droit d'en parler sans cité le nom.
Faire appel au centre de gestion concernant l'évaluation des risques.

2) Approbation du règlement intérieur :

Après les diverses modifications du règlement intérieur suite à la dernière réunion de Conseil Municipal.

15 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

3) Complémentaire pour séniors AXA

Monsieur PASSION et Monsieur DECLOMESNIL sont intervenus pour présenter une convention pour faire bénéficier de prix pour les habitants. Cette convention s'appelle « santé communale », elle est à renouveler chaque année. Il ne démarche pas, il laisse une simple documentation dans les boîtes aux lettres. Les habitants peuvent bénéficier de 20% de remise. Il n'y a pas d'exclusivité. Le conseil refuse la mise de flyers dans le bulletin municipal pour cause de neutralité mais autorise une réunion publique d'information dans la salle des fêtes, le prix de la location de la salle reste à définir.

Suite à la présentation de la convention, autorisez-vous Monsieur le Maire à signer cette convention ?

POUR

15

CONTRE

0

ABSTENTION

0

4) Compte Financier Unique (CFU)

Vu l'article 205 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-31.

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Considérant que la commune a choisi d'adopter le compte financier unique à compter de l'exercice 2025.

Considérant les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais doit se retirer au moment du vote »

Considérant que dans ce cadre, M GOUPIL Michel, le Maire, a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de M BOISSEL Xavier.

Le compte financier unique présenté et résumé comme suit :

Résultat de l'exercice	2025	
	Investissement	Fonctionnement
Recettes	358 499,82€	849 027,73€
Dépenses	1 136 837,61€	637 152,15€
Solde de l'exercice	-778 337,79€	211 875,58€
Résultats antérieurs reportés	359 215,15€	525 392,40€
Restes à réaliser	194 634,35€	0
Excédent/déficit de clôture	-224 487,69€	737 267,98€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité par 14 voix POUR (Monsieur le Maire ayant quitté la séance), approuve le compte financier unique 2025 et arrête ainsi les comptes sus présentés.

POUR 14 CONTRE 0 ABSTENTION 0

5) Régime indemnitaire des agents (RIFSEEP)

Le RIFSEEP ou régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, est l'outil indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique de l'État.

Ajourné car la délibération doit passer en CST (Comité Social Territorial) avant d'être délibéré, le prochain conseil social territorial est en septembre

Actuellement l'IFSE est versé annuellement.

6) Heures supplémentaires et complémentaires

Monsieur le maire sollicite le conseil concernant les heures supplémentaires et complémentaires des agents. En effet, la trésorerie demande impérativement, afin de payer les heures supplémentaires et complémentaires de prendre une délibération l'autorisant.

Les heures complémentaires correspondent aux heures jusqu'au 35h pour l'agent à temps non complet.

Les heures supplémentaires correspondent aux heures à partir de 35 h et jusqu'au 25h supplémentaire par mois.

Le conseil municipal, après délibération, approuve que tous les emplois mentionnés ci-dessous puissent réaliser des heures supplémentaires, ou complémentaires soit tous les agents de la collectivité.

- Secrétaire de mairie
- Adjoint administratif
- Adjoint technique territorial
- Adjoint animation

POUR 15 CONTRE 0 ABSTENTION 0

7) Lunettes éclipses

Le 12 août 2026, un phénomène astronomique exceptionnel sera visible depuis une grande partie de l'Europe : une éclipse solaire. Cet événement constitue une opportunité pédagogique unique pour sensibiliser les enfants à l'astronomie, aux sciences et à l'observation de notre environnement.

Afin de permettre aux élèves de notre école de profiter de cet événement dans des conditions de sécurité optimales, nous souhaitons procéder à l'achat de lunettes spéciales certifiées pour l'observation du Soleil. Ces équipements sont indispensables, car regarder directement le Soleil sans protection adaptée peut provoquer des lésions oculaires graves et irréversibles.

L'objectif est de distribuer une paire de lunettes à chaque élève avant le départ en vacances d'été. Ainsi, les enfants pourront conserver cet équipement et observer l'éclipse avec leur famille le jour de l'événement.

Cette initiative présente un double intérêt :

- Assurer une observation sécurisée de l'éclipse solaire ;
- Promouvoir la culture scientifique et susciter la curiosité des enfants pour les phénomènes naturels et l'astronomie.

Nous sollicitons donc l'accord du Conseil Municipal pour l'acquisition de ces lunettes d'observation, afin que chaque élève puisse participer à cet événement rare dans les meilleures conditions.

Le prix est d'environ 1 euros la lunette et il faut environ 150 lunettes.

Autorisez-vous monsieur le maire à procéder à l'achat de 150 lunettes pour les enfants de l'école ?

POUR 15 CONTRE 0 ABSTENTION 0

8) Poubelles publiques

Il y a quelques années, les poubelles publiques ont été retirées à cause des incivilités.

Nous souhaitons réinstaller des poubelles de tri (noir et jaune) sous les halles ainsi qu'à l'étang afin d'éviter les dépôts sauvages, après les promenades ou pique-nique par exemple. Un habillage en bois peut être envisagé.

Autorisez-vous Monsieur le Maire à faire réinstaller des poubelles sur les espaces publics cité ci-dessus ?

POUR 15 CONTRE 0 ABSTENTION 0

9) Commission Association des Maires de France

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de siéger à la commission ERP de l'association des Maires de France.

Jean-Louis THIBOUT et Yannick LELAVENDIER souhaitent intégrer la commission ERP de l'association des Maires de France.

Informations :

Conseil municipal toujours le mercredi, le 1^{er} de chaque mois : 1^{er} juillet, 5 août, 2 septembre, 7 Octobre, 4 novembre, 2 décembre.

Le bulletin municipal sera envoyé au conseil pour relecture des fautes d'orthographe.

La commémoration du Moulin des Rondelles se déroulera le 13 juin 2026.

Monsieur Lazare a refusé qu'un autre commerçant vendant des plants s'installe sur la place les jours du marché.

Une nouvelle association « La prunelle de mes jeux » souhaite intervenir une à deux fois dans le mois pour faire des journées de jeux de société et demande l'utilisation de la salle polyvalente. Le Conseil Municipal autorise la mise à disposition de salle aux conditions des associations.

Nous avons sollicité l'association 30 millions d'amis afin d'établir une convention pour la stérilisation des chats errants à mettre au prochain ordre du jour en indiquant les solutions de mise en application (famille d'accueil...). Nous en reparlerons lors de prochain conseil.

Lors de la canicule de mai, les secrétaires de mairie ont appelés 27 personnes les plus fragiles de la commune.

Suite à la visite de l'école, il serait pertinent d'acheter des ventilateurs et un climatiseur pour la cantine et le préfabriqué.

Les peupliers qui étaient abimés par la précédente tempête ont été coupés, l'entreprise en a fait des copeaux.

Nous avons fait faire un diagnostic par Manche Numérique en partenariat avec l'ANSI, nous avons des axes d'amélioration à travailler.

Nous sommes actuellement en panne de téléphone, Romain fait un point sur la facturation exorbitante.

Des demi-journées citoyennes ont été effectuées avec une vingtaine de personnes en tout. Une réunion pour planifier les actions à amener se déroulera le jeudi 18 juin.

Laurence fait remarquer que lors de ces journées, le bois doit revenir aux propriétaires.

Le Relais d'Elle demande 6 bénévoles jalonnes de 10h45 à 13h, le 28 juin pour sécuriser le parcours.

Les audios des conseils municipaux sont désormais en ligne, nous regarderons l'audience afin de déterminer la nécessité.

Concernant fin des travaux de la salle des fêtes et des logements, il reste quelques réserves que les entreprises vont reprendre d'ici peu.

Cantinière en arrêt jusqu'aux vacances, elle est remplacée.

Nous allons envoyer un bail professionnel pour le nouveau docteur.

Tribune de l'opposition, édito de la minorité municipale, Monsieur le maire indique qu'en tant que directeur de publication, il ne peut pas accepter les propos diffamatoires ou portant préjudices à quelqu'un.

Plusieurs élus n'ont pas reçu le mail concernant les commissions du conseil communautaire.

Intervention du public :

Une femme remercie l'intervention des conseillers municipaux pour entre autres l'entretien des chemins.

Prochain conseil municipal mercredi 1^{er} juillet 2026.

Séance levée à 23h25

La Secrétaire de séance
Xavier BOISEL



Le Maire,
GOUPIL Michel

